

2017_CT2_080

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Modification du programme de travaux pour l'aménagement de l'entrée de ville du Puy-Sainte-Réparate RD561b Avenue de la République

Le 23 mars 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 mars 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille – AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert – DELAVET Christian - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LENFANT Gaëlle - MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BARRET Guy – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à TALASSINOS Luc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – LAGIER Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à TAULAN Francis – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – SALOMON Monique donne pouvoir à MALLIÉ Richard – TERME Françoise donne pouvoir à SUSINI Jules – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – CRISTIANI Georges - GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – ROUVIER Catherine – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Robert DAGORNE donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_080-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire Entrées de ville et voiries communautaires

■ Séance du 23 mars 2017

03_3_01

■ Modification du programme de travaux pour l'aménagement de l'entrée de ville du Puy-Sainte-Réparate RD561b Avenue de la République

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence facultative relative aux « Entrées de ville », la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en œuvre les aménagements visant à assurer la cohérence des entrées de ville et de village sur son territoire.

En 2012 la Communauté du Pays d'Aix a réalisé les études de faisabilité et établi le programme de l'opération d'entrée de ville du Puy-Sainte-Réparate RD561b - avenue de la République. Le Bureau communautaire de la CPA du 28 juin 2012 a validé, par délibération n°2012-B250, le programme de cette opération comme suit :

Le Puy-Sainte-Réparate - RD561b Av. de la République - Estimation 500.000€ TTC

L'opération se situe au Nord-Ouest de la commune du Puy-Sainte-Réparate. Elle se développe sur environ 290 mètres sur la RD561b depuis le carrefour giratoire du chemin de la Garde et de l'avenue de la République (RD561b).

Ce projet a pour principal objectif d'intégrer et favoriser les modes de déplacement doux (piétons/cycles/bus) tout en mettant en valeur l'entrée du village.

A ce titre, il est nécessaire de réaménager l'existant suivant le programme définit ci-dessous :

- la reprise de la voirie ;
- l'aménagement d'une promenade paysagère piétons/cycles dissociée de la chaussée ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_080-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

- la création de trottoirs aux normes le long de la RD561b ;
- le réaménagement de quais de bus avec traversée piétonne ;
- le traitement du pluvial en noue végétalisée ;
- la requalification des délaissés et espaces verts ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.

Modifications de Programme :

Un ambitieux projet immobilier situé sur les terrains jouxtant la voie au nord s'est récemment concrétisé et demande une adaptation du projet pour le mettre en corrélation avec le développement du quartier.

Aussi le nouveau programme de l'opération est défini comme suit :

- la reprise de la voirie ;
- la création de demi chicanes et de terres pleins centraux pour ralentir la circulation et sécuriser les arrêts de bus ;
- la création d'un plateau traversant au carrefour de l'avenue de la République et du chemin de la Garde ;
- l'aménagement d'une promenade paysagère piétons/cycles dissociée de la chaussée au Sud ;
- la création de d'une allée cavalière bordée d'un double alignement d'arbres au Nord ;
- l'aménagement de quais de bus et de traversées piétonne ;
- le traitement du pluvial de la voie en noue végétalisée ;
- la requalification des délaissés et espaces verts ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.

La nouvelle estimation de cette opération s'élève à 950 000 € HT, soit 1.135.200 € TTC dont 1.032.000 € TTC de travaux

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2012_B250 du Bureau communautaire de la CPA du 28 juin 2012 validant le programme de l'entrée de ville de l'avenue de la République sur la Commune du Puy-Sainte-Réparate pour un montant de 500 000€ TTC ;
- La délibération n°2015_A280 du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 approuvant la révision de l'autorisation de programmes 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 76M€ ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Aménagement de l'Espace et Mobilité du 28 février 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

La modification de programme de l'entrée de ville du Puy-Sainte-Réparate est adoptée comme présentée précédemment pour un coût global d'opération de 1.135.200 € TTC.

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier ;

Article 3 :

Les dépenses correspondantes sont prévues dans l'Autorisation de Programme 50 AP GLOBALE et les finances sont inscrites au Budget Principal de la Métropole fractionné, dans l'état spécial du Territoire 2, au service 5A.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_080-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

ENTREE DE VILLE DU PUY-SAINTE-RAPARADE
RD561b Avenue de la République
Plan de localisation



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_080_DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Modification du programme de travaux pour l'aménagement de l'entrée de ville du Puy-Sainte-Réparate RD561b Avenue de la République

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 29 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_080-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :